



Une autre approche de l'espace rural

Valoriser l'existant

INFORMATION : Attestation intempéries

En cas de dégâts causés par des précipitations, grêle, foudre ou vent, votre assureur peut vous demander de lui délivrer une attestation d'intempérie.

Un certificat d'intempéries aussi appelé attestation d'intempéries ou relevé météo est un document à fournir à votre assurance suite à un sinistre provoqué par des conditions météorologiques (vent violent, fortes pluies, etc.). Ce document est officiel et reconnu par les compagnies d'assurance. Il précise les conditions météorologiques (vitesse du vent, cumul de précipitations, etc.) mesurées par une station météo officielle proche de la ville demandée pour une période donnée (un jour ou plusieurs jours).

Pour obtenir ce document officiel, vous devez vous adresser par courriel à Météo France pour décrire la situation atmosphérique et confirmer que divers paramètres ont atteint les niveaux pris en compte par les contrats d'assurance.

La Commune n'est pas habilitée à délivrer ce document (cela même si la compagnie d'assurance demande une attestation de la Mairie).

Pour obtenir une attestation d'intempérie :

- en ligne auprès de Météo France : <http://services.meteofrance.com/e-boutique/attestations-certificats/certificat-intemperie-detail.html>
- auprès de la Direction régionale Centre-est de Météo France : 17 avenue Louis-Mouillard, 69500 Bron, 04 72 35 40 20
- par courriel: contact.centre-est@meteo.fr

Le Maire

JP. Galeyrand